

**LA PROBLEMATIQUE DU REFUS AUX SOINS SOUS SES DIFFERENTES
FACETTES**
(Fugues, sortie contre avis médical....)

Plan détaillé

Le principe du refus aux soins est, à l'instar de celui du consentement, présidé et protégé par des règles fondamentales ainsi que des règles issues du droit civil, pénal et sanitaire.

Nombre de praticiens entretiennent, en toute bonne foi, l'ambiguïté de l'efficacité du principe et ce en l'opposant à leur devoir de soins (réglementaire, déontologique et éthique).

Une confusion qui conduit à qualifier promptement de fugue un refus de soins et donc de conjuguer contrainte du devoir de soins et exercice des libertés individuelles.

La fugue et la sortie contre avis médicale sont deux illustrations du droit reconnu ou non au patient de refuser un soin ou une prise en charge hospitalière.

I/Le refus aux soins : un principe consacré

- 1- Une liberté fondamentale
- 2- Un droit consacré par le Code Civil
- 3- La charte du patient hospitalisé
- 4- Le décret de 1974 relatif aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie hospitalière

A) Les formes du refus aux soins

- 1- Dans le cadre d'une hospitalisation libre (sortie contre avis médical, choix de l'hôpital)
- 2- Dans le cadre d'un protocole thérapeutique (refus de soins ou choix du soignant)

B) Les caractéristiques du droit du refus aux soins

- 1- le refus doit être éclairé par une information préalable
- 2- le refus doit être non équivoque

C) Le conflit d'intérêt que génère le droit du refus aux soins

- La protection de la vie et la promotion de la santé
- Les obligations déontologiques et éthiques
- Les conséquences juridiques ambiguës issue du conflit d'intérêt

II/ Les limites du principe du refus aux soins

A) Les limites applicables aux majeurs juridiquement capables

- 1- L'urgence
- 2- L'inconscience

B) Les actes de soins imposés

- 1- actes de soins de prévention
- 2- actes de soins curatifs

C) Les soins et hospitalisations sous contraintes

- 1- Le régime de l'hospitalisation sous contrainte
- 2- Le régime de l'injonction thérapeutique

III/ Quand le refus de soins est exprimé par un incapable

A) Les formes du refus

- 1- Le refus de soins
- 2- Le refus d'hospitalisation
- 3- La notion de fugue hospitalière

B) Situation du patient mineur

- 1- Un consentement et un refus de soins substitué par l'autorité parentale
- 2- Une substitution limitée par l'avis médical
- 3- Un droit au refus de soins limitativement maintenu
 - Don d'organe
 - Recherche biomédicale
 - IVG
- 4- La revalorisation du consentement et du refus par la loi du 4/03/2002

C) Situation des majeurs incapables

- 1- Les différentes protections juridiques
- 2- Un consentement et un droit de refus aux soins assurés par représentation
 - Le refus de soins
 - Le refus d'hospitalisation
- 3- La gestion du droit de circuler dans les établissements de long séjour et psychiatrique

IV/ Le mépris du droit du refus aux soins un comportement sanctionné

A) Une sanction civile et administrative

- 1- Procédures
- 2- Sanctions applicables

B) Une sanction répressive

- Rappel du principe de l'intégrité physique et de la dignité de la personne humaine
- Procédure
- Sanction applicables

V/ LA PLACE DU REFUS DE SOINS DANS LA LOI DU 4.03.02

A) Affirmation d'un principe fondamental exclusif de toute dérogation

B) Les modalités de l'exercice du refus de soins

C) La loi LEONETTI de 2005 « Euthanasie »

- Les objectifs visés
- Le patient conscient
- Le patient inconscient